

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents

à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2019

OBJET:

DE-19-12-1-21) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA VINCEM POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 22, RUE DE L'EGLISE A VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

<u>Absents excusés</u> : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ). Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191218-lmc1H6929H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2019 Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation;

Vu l'article 2258 du Code Civil;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société VINCEM, afin de réaliser un programme d'acquisition-réhabilitation de 4 logements sociaux PLUS/PLAI, sis 22 rue de l'église à Vincennes,

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

ARTICLE I: Approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux PLUS/PLAI, 22, rue de l'Eglise à Vincennes.

<u>ARTICLE II</u>: Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191218-Imc1H6929H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2019

Date de Publication : 20/12/2019